Document généré le 9 mai 2025 02:30

Cap-aux-Diamants
La revue d'histoire du Québec

L’aménagement d’une placette publique
Un excellent moyen de mettre en valeur l’église des Augustines-de-l’Hôtel-Dieu-de-Québec

Alex Tremblay Lamarche

Numéro 125, printemps 2016

URI : https://id.erudit.org/iderudit/82491ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)
1923-0923 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Tremblay Lamarche, A. (2016). L’aménagement d’une placette publique : un excellent moyen de mettre en valeur l’église des Augustines-de-l’Hôtel-Dieu-de-Québec. *Cap-aux-Diamants*, (125), 29–30.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 2016

Ce document est protégé par la loi sur le droit d’auteur. L’utilisation des services d’Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d’utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l’Université de Montréal, l’Université Laval et l’Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACETTE PUBLIQUE
UN EXCELLENT MOYEN DE METTRE EN VALEUR L'ÉGLISE DES AUGUSTINES-DE-L'HÔTEL-DIEU-DE-QUÉBEC

L'aménagement d'une placette publique : un excellent moyen de mettre en valeur l'église des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec. Esquisse illustrant une percée visuelle sur l'église des Augustines. (Source : Karine Mutchmore, msc arch).

Au cours des derniers mois de l'année 2015, le sort de la percée visuelle sur l'église des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec a attiré l'attention des médias et des élus. Plusieurs sont d'avis que les critères de développement pour l'espace vacant créé en 2011 à la suite de la destruction des bâtiments qui faisaient le coin de la rue Charlevoix et de la côte du Palais devraient prendre en considération la perspective qui en a résulté. La conseillère municipale Anne Guérette a par exemple proposé « de tenir compte de ce petit bijou qui nous est révélé [et de] travailler à établir des critères [de développement] pour s'assurer que cette percée visuelle sur la chapelle des Augustines soit conservée et mise en valeur dans le projet de reconversion ». L'intérêt patrimonial des lieux n'est d'ailleurs plus à prouver comme j'ai pu le montrer dans un volet précédent consacré à cette question (*Cap-aux-Diamants*, n° 124, p. 33-34). Dans les circonstances, il appert que l'aménagement d'une placette publique serait le meilleur moyen de conserver cette perspective, en plus

d'offrir de nombreux avantages corollaires. Dans une ville accueillant plusieurs milliers de visiteurs par année et dont le tourisme représente un moteur économique important, il est d'intérêt général de mettre en valeur les bâtiments et les paysages les plus remarquables. Aménager une place publique au coin de la rue de Charlevoix et de la côte du Palais permettrait d'offrir un écrin à l'une des belles églises du Vieux-Québec tout en conférant une valeur ajoutée au projet sur lequel les Augustines ont travaillé au cours des dernières années pour donner une nouvelle vie à leur monastère. Ce qui fait le charme du Vieux-Québec ce sont, après tout, en grande partie ses places et ses parcs. En plus d'offrir un lieu de répit aux touristes et aux résidents, ils permettent de prendre du recul pour observer les environs et de se laisser ainsi séduire par la richesse de l'architecture des édifices environnants. On n'a qu'à penser aux visiteurs qui affluent vers le jardin des Gouverneurs et le parc Montmorency pour y profiter de la vue imprenable sur les environs et aux foules qui se rassemblent à place Royale et à place D'Youville lors des Fêtes de la Nouvelle-France et du Festival d'été pour s'en convaincre.

L'aménagement d'une place publique permettrait aussi d'ajouter un peu de verdure au sein d'un quartier où celle-ci se fait rare. La vieille ville compte certes quelques parcs (parc de l'Artillerie, parc de l'Esplanade, parc Montmorency, etc.), mais ceux-ci sont majoritairement en périphérie de ses artères passantes. Quelques arbres en face de l'église des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec pourraient ainsi offrir un peu d'air frais et d'ombre aux badauds lorsque l'été se fait chaud et contribuer à lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en purifiant l'air des environs. Plusieurs études attestent d'ailleurs que les espaces verts en milieu urbain ont un impact significatif sur la santé de ceux qui y vivent. Ils favorisent l'activité physique et améliorent la santé mentale publique comme l'a montré une équipe de chercheurs de l'École de médecine de l'Université d'Exeter (Royaume-Uni).

Une placette publique devant cette chapelle conventuelle présenterait également l'avantage d'aérer un peu le tissu urbain relativement dense de la Haute-Ville et de créer un espace de vie unique. Comme le rappellent l'économiste Nicolas Véron et l'architecte Ricardo Bofill dans *L'Architecture des villes* (1995), « toute ville est, formellement, un assemblage de volumes pleins, d'immeubles et de constructions; mais symétriquement, ce sont les vides et non les pleins, les espaces urbains et non les volumes bâtis, qui définissent les lieux et orientent nos perceptions ». Ce sont dans ces espaces qu'évoluent résidents et touristes. C'est de là qu'émane la vie urbaine. Québec a donc tout intérêt à aménager une placette à cet endroit pour favoriser le retour de jeunes familles dans la vieille ville. En plus d'offrir un lieu de repos, de détente et de jeux pour les résidents des environs, pareille place pourrait accueillir diverses manifestations artistiques ou quelques producteurs agricoles désireux d'offrir leurs denrées aux citadins lors de la belle saison.

Il demeure toujours tentant pour une ville de rentabiliser les terrains dont elle dispose en y construisant des édifices qui généreront des taxes foncières. L'histoire montre toutefois qu'un parc ou une place publique bien situés peuvent souvent générer davantage de profits en participant à la revitalisation d'un quartier ou en y attirant touristes et résidents. Il n'est même pas nécessaire de consacrer l'ensemble du lot à une placette, à condition qu'une part significative capable de conserver cette percée visuelle sur l'église des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec le soit. Si besoin est, une part du terrain peut en effet être vendue à un promoteur immobilier pour financer la création de pareille placette. Du moment que la ville saisit l'occasion d'offrir un écrin à ce précieux bijou patrimonial et de créer un espace de vie dans le Vieux-Québec, là est l'essentiel.

Alex Tremblay Lamarche